

Coordonnateur Sécurité Protection Santé (CSPS)

Activités Connexes : Situations Autres : 11. 10.18 Mise à jour 12/2025

Codes : NAF : 74.90B ; ROME : F1204 ; PCS : 387e

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Veille au bon respect des règles de prévention sur une opération de construction, selon la réglementation régie par le code du travail : en prévenant : *les risques de Co-activités simultanées ou successives des différentes entreprises intervenantes sur le chantier*, afin d'éviter qu'un risque généré par l'une d'entre elles en impacte une autre.



Sa présence est obligatoire, dès lors qu'il y a deux entreprises ou plus sur un chantier. Le coordonnateur SPS est *indépendant*, nommé **par le maître d'ouvrage**, lors de la phase de l'avant-projet.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Le contrat passé directement entre les deux parties, définit entre autres, les moyens qui lui sont donnés pour mener à bien sa mission.

- Il y a trois niveaux de compétences pour un coordonnateur SPS, selon le degré de complexité de l'opération, le plus élevé étant le coordonnateur SPS de niveau 1 ; pour exercer sa mission, il doit obligatoirement posséder le niveau de compétence en rapport avec le niveau de l'opération (1,2 ou 3)
- Sa mission se décompose en deux phases : **lors de la conception**, il doit jauger la faisabilité du chantier jusqu'au dépôt du permis ; **lors de la phase de réalisation**, il analyse et contrôle les moyens collectifs de prévention prévus par les entreprises.
- Travaille au sein d'un cabinet de contrôle, ou en indépendant.

Doit notamment :

- Arrêter les mesures générales en concertation avec le maître d'œuvre,
- Elaborer et faire évoluer le **plan général de coordination** en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC/SPS)
- Ouvrir et tenir le **registre journal de la coordination** (RJC) destiné en particulier à tracer les différentes actions ou informations relevant du déroulement de la coordination SPS

- Procéder à une ou des **inspections communes** avec chaque entreprise, y compris sous-traitante, avant leur intervention
- Constituer le **dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage** (DIUO) et le compléter lors de la réalisation
- Présider le Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT), instance spécifique des opérations de catégorie 1.

- Pour remplir sa mission, le coordonnateur peut utiliser une maquette numérique 4D (Building Information Modeling (BIM) 4D ; travailler sur une maquette dynamique facilite grandement l'élaboration du PGC, permettant de visualiser les différentes phases de travail, d'identifier les zones à forte coactivité ; ceci permet ainsi de gérer les protections collectives

- Sa mission prend fin à réception du chantier, **doit conserver le registre journal de l'opération pendant 5 ans** : et doit également remettre à l'exploitant : le Document d'Intervention ultérieure sur ouvrage (DIUO).

Pour obtenir le degré de qualification de niveau 1 (plus de dix entreprises pour un chantier de bâtiment ou cinq entreprises pour un chantier de génie civil), **un prérequis de cinq années d'expérience en entreprise ou en bureau d'étude est obligatoire**.

Pour le niveau 3, seulement deux années d'expériences sont requises.

CSPS de niveau 3 :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Tient un RJC (registre-journal du chantier).
- Fait une visite d'inspection commune avec les entrepreneurs.
- Fournit le DIUO à l'exploitant, *lors de la réception de l'ouvrage*

CSPS de niveau 2 :

En plus des opérations ci-dessus :

- Établit un PGC (Plan Général de Coordination).
- Fait établir par les Entreprises un PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé).

CSPS de niveau 1 :

En plus des opérations ci-dessus :

- Etablit le projet de règlement intérieur du CCISST (Collège Inter-entreprises de Sécurité, Santé et des Conditions de Travail).

Il n'y a pas de qualification par niveau d'études pour exercer la profession de coordonnateur SPS. **Il s'agit d'une attestation de compétences délivrée par le ministère du Travail après une période de formation. Cette attestation est valable 5 ans.**

Au-delà de cette période, le coordonnateur SPS doit repasser une formation actualisée ; pour exercer sa mission, il doit obligatoirement posséder le niveau de compétence en rapport avec le niveau de l'opération (1,2 ou 3)

- Il doit avoir des compétences techniques et réglementaires ; sa légitimité se trouvera également dans sa capacité d'organisation et d'autonomie pour la gestion du projet. **Il a une**

responsabilité civile et pénale importante.

Exigences

- Charge Mentale
- Conduite VL
- Esprit Sécurité
- Grand Déplacement
- Horaire Travail : Dépassement horaires
- Multiplicité Lieux Travail : suivi de plusieurs chantiers
- Sens Responsabilités
- Capacité Réflexion Analyse
- Intempérie :
- Mobilité Physique :

Accidents Travail

- Risque Routier
- Chute Plain-Pied
- Chute Hauteur
- Renversement par Engin /Véhicule
- Violences Externes : physique, verbale :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Nuisances

- Risque Psychosocial (RPS) : Stress ; surcharge travail
- Nuisances propres aux chantiers d'intervention

Maladies Professionnelles

-Néant

Mesures Préventives

*Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre **sur le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP***

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention :

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)

- ✓ **Outil d'évaluation des risques professionnels - Travail de bureau
outil OIRA INRS**

Intelligence Artificielle (IA)/Impression 3D/BIM BTP/CIM

Normalisation Qualité/Hygiène/Sécurité/Environnement(QHSE)

Risques Psychosociaux(RPS)/Qualité Vie Conditions Travail (QVCT) : aléas de chantier, TIC, Burn out...

Risque Routier Transport Personnels/Matériels :Véhicule Utilitaire léger & VL

Sédentarité Travail/Activités Physiques en Entreprise

Télétravail/Visioconférence



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

MESURES TECHNIQUES :

Aménagement Bureau :

Bon dimensionnement des meubles et des équipements de travail, adaptation du poste de travail et du positionnement de la souris, du clavier, de l'écran de visualisation (évitant les reflets), bureau à hauteur variable et pauses régulières pour limiter les risques liés aux positions de travail statiques, limitation des ports de charge archives++ (aides à la manutention)

Bureau à hauteur variable « bureau dynamique » permettant une alternance de position assise/debout, permettant de rester physiquement actif tout en travaillant devant un écran ; courtes pauses actives (5') toutes les heures afin de limiter la position assise (marcher, se mettre debout, mobilisation musculaire).

Révolution des espaces de travail tertiaires qu'en est 'il de la prévention ?

Numéro 265 - Revue Hygiène et Sécurité du Travail 12/2021 INRS

Chute Plain-Pied : cf. **Conception des locaux** :

Risques Psychosociaux RPS Qualité Vie Conditions Travail TIC

MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires : **TutoPrév' Accueil. Travail de bureau ED 4469 INRS 09/2020**

Equipements Protection Individuelle (EPI) : lors déplacement sur chantier

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Sensibilisation Risques Psychosociaux(RPS)

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Possibilité d'utiliser un simulateur de feu en réalité virtuelle, dans un environnement de bureaux. Intégrant de vrais extincteurs connectés (extincteurs à eau et CO2), sans risque pour les exercices et mises en situation, *et limitant la mobilisation sur le temps de travail*.

Sensibilisation Risque Routier



Suivi Individuel Préventif Santé

❖ Modalités Suivi Prise en charge Surveillance Santé

OBJECTIFS :

Les SPSTI doivent rendre la prévention en santé au travail accessible, et adaptée aux besoins réels des entreprises, en :

- **Informant** : sur les facteurs de risques des métiers , et en sensibilisant sur les moyens de prévention collectifs et individuels
- **Traçant** les expositions professionnelles ++
- **Prévenant ++ et dépistant** les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de diverses activités professionnelles (**actuelles et passées**)
- **Préservant** la santé physique et mentale (RPS) tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir, ou réduire l'usure au travail

- **Contribuant** au maintien dans l'emploi : en anticipant la désinsertion professionnelle (cellule dédiée dans le SPSTI, visite de pré reprise, visite de mi-carrière ; rendez-vous de liaison entre salarié et employeur ...)
- **Participant** à des actions de promotion de la santé : liés au mode de vie : hygiène alimentaire, sommeil, sédentarité, bénéfices de la pratique sportive , conduites addictives ..., pratiquer les vaccinations nécessaires , participer à des campagnes de dépistage ...
- **Informant** sur les modalités de suivi l'état de santé : sur la possibilité à tout moment, de bénéficier d'une visite à la demande avec le médecin du travail (aussi bien par le salarié , que par l'employeur) .

Ce qui nécessite :

- ✓ Une simplicité d'accès aux différents dispositifs
- ✓ Une bonne réactivité dans les situations sensibles
- ✓ Une cohérence entre les différents acteurs

C'est ainsi que **la culture prévention** entrera réellement dans les organisations

Risques Particuliers :

- Néant
- La liste des risques particuliers déterminée par voie réglementaire **peut être complétée par l'employeur**, après avis du Médecin du travail et du CHSCT ; cette liste doit être en cohérence avec l'évaluation des risques professionnels et la fiche d'entreprise.

Risques Autres :

- Risque Psychosocial (RPS) / Stress /TIC
- Risque routier
- Travail sur écran
- Hygiène de vie
- *Nuisances propres aux chantiers ou il intervient*



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Préconisations Conseillées :

Dépendant du protocole de suivi , défini par le médecin du travail. :

Contrôle fonction visuelle/ Fatigue oculaire :

❖ **RPS :**

Recherche de symptômes liés à des risques psychosociaux : troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations...

Copyright (© : Tous droits réservés Prévention Gagnante BTP

Recherche épuisement professionnel (Burn out) Workhaolisme (dépendance au travail)

Agir contre Inactivité physique et ou le comportement sédentaire

❖ Veiller à une bonne hygiène de vie :

1/ A un Poids Corporel normal (IMC cible de 18.5 à 24.9 kg/m²) : [Calcul IMC](#)

2/ A un bon équilibre alimentaire

[L'essentiel des recommandations sur l'alimentation Santé Publique France](#)

[Alimentation de l'adulte : des repas équilibrés au fil de la semaine :Ameli 02/2025](#)

Grâce à la normalisation du poids corporel, on note très souvent une amélioration du risque cardiovasculaire

3/ Au risque de complications métaboliques et cardiovasculaires :

- Elevé à partir d'un tour de taille supérieur ou égal à 94 cm *chez l'homme* ; et supérieur ou égale à 80 cm *chez la femme*
- Significativement élevé à partir d'un tour de taille de ≥102 cm *chez l'homme* ; ≥88 cm *chez la femme*.

4/ A un bon sommeil : rechercher un déficit et /ou des troubles du sommeil, un état de fatigue

Test de Pichot Brun est un auto-questionnaire de 24 items avec une échelle de Likert, pour évaluer le sentiment de fatigue, et apprécier l'importance de ses répercussions au quotidien

[10 recommandations pour bien dormir : Institut national sommeil & vigilance \(INSV\)](#)

Risque malaise au travail Evaluation Risque Cardio Vasculaire

Recherche consommation Substances Psychoactives :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Vaccinations :

Performance Economique

Examens Dépistage Santé :

Visite médicale mi-carrière

Téléconsultation :

Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié